

Observatoire des Ressources Naturelles de l'Afrique Australe

**« Conférence consultative sur les Accords de Paix et les Minerais de Conflit en République
Démocratique du Congo »**

Hôtel Sultani, Kinshasa, du 02 au 03 mai 2013

TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES.....	2
RESUME EXECUTIF	5
1.1. Evaluation analytique des minerais de conflit : les acteurs, les problèmes, les initiatives et les échecs.....	8
1.2. Le Rôle de la Société civile nationale et internationale dans la recherche des solutions aux problèmes des minerais de conflit	10
La conférence a reconnu le rôle important que la Société civile nationale joue non seulement dans la recherche des solutions aux problèmes des minerais des conflits et de la mauvaise gouvernance, mais aussi leur participation à la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC par le contrôle et l'accompagnement du gouvernement dans le processus de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE), dans la certification des minerais, dans le processus Kimberley et dans le processus de la formalisation du secteur artisanal.....	11



11

2. LES ACCORDS DE PAIX ET DE SECURITE DANS LA REGION DES GRANDS LACS ET LEURS IMPACTS SUR LE COMMERCE ILLICITE DES MINERAIS.....	13
2.1. Le Nouvel Accord de paix d'Addis-Abeba : son apport, ses chances et difficultés d'application.....	13
2.2. La Résolution 2098 du Conseil de Sécurité et ses chances de réussite.....	15

3. LES OPTIONS DE PAIX ET LA PROMOTION DU COMMERCE LICITE DES MINERAIS	18
3.1. Propositions d'option de paix pour la RDC et la promotion du commerce licite des minerais	18
3.2. La gestion des Conflits et des Accords de paix : défis et opportunités	20
4. PANELS DES DISCUSSIONS	23
4.1. Comment restaurer la stabilité et protéger les ressources naturelles	23
4.2. Le Rôle des Acteurs dans la persistance et dans la résolution des conflits.....	25
CONCLUSION	28

LISTE DES ABBREVIATIONS

ACDI	: Agence Canadienne pour le Développement International
AFRIMAP	: Africa Governance Monitoring and Advocacy Project
BEST	: Bureau d'Etudes Scientifiques et Techniques
BGR	: Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe
CCFD	: Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
CECI/ACIPA	: Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale-Projet Action Citoyenne pour la Paix
CENADEP	: Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire
CIRGL	: Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CNONGD	: Conseil National des Organisations Non Gouvernementales de Développement
COJESKI	: Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires du Congo
COMESA	: Commun Market of Eastern and Southern Africa (Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe)
CONAFED	: Comité National des Femmes et développement
CORDAID	: Catholic Organisation for Relief and Development Aid
COSOC /GL	: Coalition de la Société Civile de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la Région des Grands Lacs.
CTB	: Coopération Technique Belge
DYSOCIV /GL	: Dynamique de la société civile sur la paix, la sécurité et le développement dans la Région des Grands Lacs,
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
ITIE	: Initiative de Transparence de l'Industrie Extractive
ITRI	: Industrial Technology Research Institute

MONUSCO : Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo
OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development
OSISA : Open Society Initiative for Southern Africa
OGP : Observatoire Gouvernance et Paix
PREFED : Programme Régional de Formation et d'Echanges pour le Développement
RDC : République Démocratique du Congo
RECIC : Réseau d'Education Civique au Congo
RENADHOC : Réseau National des Ong des droits de l'Homme
RODHECIC : Réseau des Organisations des Droits de l'Homme et d'Education Civique d'Inspiration Chrétienne.
SAESCAM : Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining
SARW : Southern Africa Resources Watch
UNAF : Union Nationale de la Femme

RESUME EXECUTIF

L'Observatoire des Ressources Naturelles de l'Afrique Australe (SARW) a organisé une conférence consultative à l'Hôtel Sultani de Kinshasa du 02 au 03 mai 2013, au cours de laquelle plusieurs acteurs Congolais ont réfléchi sur les multiples Accords de paix et les minerais de conflit en République Démocratique du Congo (RDC) en général, et **sur l'impact que l'Accord d'Addis-Abeba nommé « Accord-Cadre de paix et de sécurité de la République Démocratique du Congo et de la Région des Grands Lacs » en particulier, pourrait avoir sur la paix. Un consensus a été dégagé au cours des discussions, à savoir : « mettre fin aux conflits qui déchirent la RDC équivaut à mettre fin tout d'abord à l'exploitation illégale et au commerce illicite des minerais qui alimentent la guerre ».**

La recherche de la paix en RDC a déjà fait l'objet de plusieurs rapports, tant des groupes d'experts des Nations Unies que des organisations nationales et internationales de la société civile qui tous, reviennent sur la problématique des minerais des conflits, pour lesquels plusieurs Résolutions du Conseil de Sécurité et plusieurs Accords au niveau de l'Afrique et de la région des Grands Lacs ont été adoptés. La dernière en date, c'est l'Accord de février 2013 signé à Addis-Abeba par tous les pays de la Région des Grands Lacs.

Les participants ont épinglé le lien direct qui existe entre le commerce des minerais à l'Est de la RDC et la pérennisation des conflits armés. La question des minerais de conflit et son rôle déstabilisateur devraient être pris en compte dans les différents Accords et Résolutions dans la recherche des solutions aux conflits qui rongent la RDC. L'Accord d'Addis-Abeba a été jugé inapproprié pour mettre fin à la guerre dans la mesure où, à l'image de beaucoup d'autres, n'a pas pris en compte la problématique de l'exploitation et du commerce illicites des minerais par les groupes rebelles et les pays voisins comme facteur principal qui alimente et maintient la guerre.

La conférence a formulé plusieurs recommandations, dont les prioritaires ci-après :

- Les Congolais, surtout les organisations de la Société civile, doivent s'approprier les mécanismes en place de lutte contre les minerais de conflits, les vulgariser en vue notamment de contribuer à la promotion de la paix dans la Région des Grands Lacs. Ce travail des acteurs de la Société civile devra se faire en synergie avec les organisations sœurs de la Région, des Etats-Unis et de l'Europe principalement. En même temps, les organisations de la Société civile doivent mettre en place des mécanismes de monitoring de la traçabilité des minerais au niveau local et au-delà des frontières congolaises;
- Le plus grand mal qui ronge le secteur des ressources naturelles, est en plus des conflits, la mauvaise gouvernance et l'impunité dans le secteur des ressources naturelles. Le gouvernement doit favoriser la bonne gouvernance : la responsabilité, la transparence et la participation dans la gestion du secteur minier ;
- Il a été observé que le gouvernement congolais ne respecte pas, n'applique pas les accords signés et ne souscrit pas à plusieurs engagements le concernant. Le gouvernement congolais respecter ses engagements pris dans les différents Accords signés et se réserver de signer tout Accord n'ayant pas d'intérêt pour le pays ;
- La conférence a aussi observé que la RDC reste sous tutelle de la communauté internationale. Elle doit s'émanciper vis-à-vis de cette communauté internationale dans ce sens que plusieurs décisions dans la gestion du secteur sont dictées de l'extérieur. Il se pose alors des difficultés énormes de leur application, de leur efficacité et de leur adaptation au contexte du pays, les

nationaux n'ayant pas été impliqués dans leur conception. D'où, la nécessité pour le Gouvernement, dans le future, d'associer l'expertise nationale dans la conceptualisation des résolutions concernant les minerais des conflits. Dans ce cadre, les acteurs nationaux doivent développer des capacités d'analyse de solutions venant de l'extérieur et de les accepter seulement si elles cadrent réellement avec les intérêts du pays ;

- Les participants ont constaté que la paix en RDC est étroitement liée à la stabilité politique dans les pays voisins, surtout le Rwanda et l'Ouganda. Le Rwanda jusqu'aujourd'hui se réserve le droit d'intervenir militairement en RDC pour poursuivre les éléments jugés nuisibles au régime de Kigali. La communauté internationale doit exercer des pressions sur les régimes de Kigali et de Kampala en les obligeant d'initier des dialogues inter-Rwandais et inter-Ougandais à l'instar du Dialogue inter-congolais pour trouver des solutions aux problèmes politiques internes au Rwanda et à l'Ouganda qui sont aujourd'hui des causes majeures de la continuité de l'instabilité en RDC. ***La Société civile congolaise exige la tenue des dialogues inter-Rwandais et inter-Ougandais, nécessaires pour la paix dans l'ensemble de la Région des Grands Lacs.*** ;
- La Société civile réclame la réforme de l'armée nationale en y joignant toutes les compétences encore en vie et en améliorant les conditions de vie des militaires, des policiers et des services de sécurité. Tous les participants ont été unanimes sur la faiblesse et la désorganisation des forces armées de la RDC, à cause du manque de volonté politique, des intégrations intempestives des rebelles dans l'armée nationale à des grades supérieurs sans commune mesure avec l'efficacité requise. La République regorge des militaires compétents, formés dans des grandes académies militaires au monde avec le financement de l'Etat congolais.
- Les frontières congolaises sont poreuses et malléables, ce qui ne favorise pas le contrôle de sortie des minerais congolais. L'acquisition de matériels de détection de minerais pour endiguer la fuite par un contrôle aux frontières a été vivement recommandée.
- Le déploiement de la Brigade d'intervention et l'opérationnalisation de la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité. La conférence a observé que certains pays africains ont accepté de fournir des troupes et des matériels à cette brigade, mais certains gouvernements subissent des pressions internes pour ne pas intervenir au sein de la brigade. Les participants ont recommandé que la Société civile congolaise s'adresse aux pays qui ont souscrit pour la brigade afin qu'ils ne se rétractent pas et fournissent des hommes comme prévu pour la constitution de la brigade d'intervention comme signe du soutien au peuple congolais.
- Les femmes doivent jouer un grand rôle dans la promotion de la bonne gestion du secteur minier et dans la résolution des conflits. Il faut donc leur forte implication.
- La Société civile doit élaborer un chronogramme des actions futures à mener pour la résolution des conflits à l'Est du pays et voir dans quelle mesure intégrer les autres organisations de la Société civile des pays voisins. Il sera question de se mobiliser avec dynamisme et de fixer le calendrier pour l'évaluation périodique des actions à entreprendre dans la Région des Grands Lacs et au-delà.

INTRODUCTION

L'Observatoire des Ressources Naturelles de l'Afrique australe (**SARW**) qui a organisé la Conférence consultative sur les Accords de paix et les Minerais de conflit travaille dans dix pays de la Région de l'Afrique Australe, pour promouvoir la bonne gouvernance des ressources naturelles à travers des recherches, des plaidoyers et le renforcement des capacités (de la Société civile, des parlementaires, des journalistes et des communautés minière). SARW est un projet de la Fondation pour une Société Ouverte en Afrique Australe (OSISA), basé en Afrique du Sud avec des bureaux en RDC, au Mozambique et en Zambie.

En 2010, SARW avait organisé à Kinshasa le Sommet alternatif sur l'exploitation illégale des ressources naturelles auquel prenaient part les membres de la Société civile des pays de la Région des Grands Lacs et des recommandations adoptées furent transmises aux Chefs d'Etat qui se réunissaient au mois de novembre de la même année à Lusaka sur la même question, par le canal du Secrétariat Exécutif de la CIRGL. La présente conférence s'est inscrite dans le cadre des stratégies de SARW en RDC qui promeut la gouvernance transparente et responsable des ressources minières. Dans ce cadre, SARW a contribué à la renégociation des contrats miniers, la révision du code minier et très récemment, a amorcé le suivi de l'exploitation illégale de l'or dans l'Est du pays. Ces efforts ont contribué à sensibiliser et à faire pression sur le Gouvernement de la RDC, dans le but d'atteindre les meilleures pratiques de la gouvernance.

La Conférence s'est étendue aussi sur l'examen de toutes ces questions pour une paix durable dans la Région des Grands Lacs. L'objectif de la conférence a été donc de discuter sur les limites des différentes Résolutions prises par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies et autres instances, spécialement le récent Accord d'Addis-Abeba face à la question de l'exploitation illégale des ressources minières qui est évidemment, l'un des principaux moteurs de la guerre en RDC, et proposer des pistes pour une solution durable à la crise congolaise, des solutions viables pouvant être vendues aux décideurs tant au niveau national, régional, continental qu'international.

La signature de l'Accord-cadre, **cadre de paix et de sécurité de la République Démocratique du Congo et de la Région**, le 24 février 2013, soulève des doutes quant à son efficacité à promouvoir une paix durable en RDC. Une question cruciale que l'Accord-cadre n'aborde pas, est celle de l'exploitation illégale des ressources minérales ou du commerce illicite des minerais qui finance en grande partie les groupes rebelles et les milices. Parallèlement à cet Accord-cadre, le Conseil de Sécurité a adopté pour sa part la Résolution 2098 qui, après avoir prolongé d'un an le mandat de la MONUSCO, dote celle-ci d'une brigade d'intervention composée de 2500 hommes, avec mission offensive d'empêcher l'expansion des groupes armés, de les neutraliser et de les désarmer. Il s'agit d'une première depuis le début des hostilités en 1996. Au même moment, il y a des négociations parallèles (qui sont confrontées à des défis graves) entre le gouvernement de la RDC et les rebelles du M23, qui ont lieu à Kampala, en Ouganda.

1. LA SOCIÉTÉ CIVILE CONGOLAISE ET LA PROBLÉMATIQUE DES MINÉRAIS DE CONFLIT

1.1. Evaluation analytique des minerais de conflit : les acteurs, les problèmes, les initiatives et les échecs.

Le secteur de l'industrie extractive de la RDC souffre, non pas seulement des conflits armés mais aussi des pertes énormes des revenus, des fraudes et évasions fiscales qui sont une manifestation de la faiblesse de l'Etat et de l'impunité qui sont considérées comme causes principales de manque de progrès sur le plan économique et démocratique en RDC.

En ce qui concerne les grands acteurs qui jouent un rôle dominant dans les minerais des conflits, sept ont été identifiés :

- L'Etat Congolais, comme acteur principal dans les minerais des conflits ;
- Les groupes armés, parmi lesquels les Interhamwe et the Lord's Resistance Army (LRA), les rebelles et les forces armées régulières de la RDC, qui perpétuent le commerce illicite des minerais et par ricochet, l'instabilité et la guerre.
- Les Entreprises minières ne sont pas du reste car détenant des capitaux, elles achètent parfois les minerais issus d'une exploitation illégale ;
- Les artisans qui exploitent et fournissent les minerais ;
- La Communauté internationale qui cherche à règlementer le commerce des minerais en RDC ;
- Les pays voisins qui alimentent les groupes armés en armes et exportent les minerais congolais comme les leurs.

Le Professeur Paul-Robain Namegabe inclut sur cette liste, les chefs militaires et de police, les entreprises privées nationales et multinationales ainsi que les civils (intermédiaires des acteurs précités ou opérants pour leur compte comme creuseurs, négociants, détenteurs des comptoirs, exportateurs, etc.).

Les discussions ont relevé le rôle que jouent les minerais dans la vie des groupes armés et les participants ont déploré l'implication de certains chefs de l'armée régulière dans ce commerce des minerais illégal, car exercé par des personnes qui sont pourtant censées organiser les troupes pour garantir la sécurité des personnes et des biens.

Il a été clairement relevé que les exploitants artisanaux tout comme les communautés locales constituent une catégorie essentielle d'acteurs du secteur minier qui vivent directement de l'exploitation de ces minerais. Ils jouent ainsi un rôle important dans la problématique des minerais de conflit, car la majeure partie des minerais est produite par eux, avec ou sans bénéficiaires. Ce sont eux qui subissent aussi des violences des groupes armés. Malgré que leur mode de vie ne change pas, ces acteurs n'abandonnent pas cette activité périlleuse.

Plusieurs Accords ont déjà été signés dans le but de trouver une solution durable aux conflits en RDC et cela depuis l'Accord de Sun City. Toutes ces initiatives ont généré des effets tant positifs que négatifs sur le plan économique, politique et sécuritaire. La grande question reste celle de savoir si toutes ces initiatives ont produit les résultats escomptés ? Sur le plan du bilan général, il y a eu plus d'échecs que du succès.

Une discussion houleuse a eu lieu entre les participants sur la définition des minerais des conflits. Certains ont défini les « Minerais de conflit » comme étant des minerais dont l'exploitation se fait de manière non seulement non légale mais essentiellement liée au financement de l'activité des groupes armés disséminés dans les sites miniers et qui exercent ce commerce avec notamment des pressions et parfois des violences et/ou des tueries. Une proposition est sortie de discussions, celle d'inverser la terminologie « Minerais de conflit » en « Conflit de minerais », pour mettre en évidence le fait que les minerais en soit ne sont guère « *conflictogènes* » mais que ce sont les parties-prenantes aux multiples conflits qui en font la raison de leurs affrontements, et donc focaliser les actions non pas sur les minerais

mais plutôt sur les acteurs des conflits. Des divergences des points de vue ont apparus. D'une part, les uns ont argué qu'il s'agit effectivement des minerais de conflit car servant d'alimenter le conflit et les groupes armés à travers les revenus tirés de la vente de ces minerais. Les minerais se trouvent ainsi au centre des conflits, alimentent l'existence des groupes illégaux et favorisent l'enrichissement sans cause des individus ou chefs de guerre. D'autre part, les autres ont par contre estimé que la terminologie « conflit de minerais » met en évidence les acteurs militaires, qui se disputent le contrôle des gisements ou des sites miniers, ou encore qui arrachent des minerais et les commercialisent pour leur compte. Dans les deux camps, le dénominateur commun est que la cassitérite, le coltan, le wolframite et l'or ont contribué à alimenter les conflits dans la Région des Grands Lacs.



La clarification des concepts – « Minerais de conflit », « Commerce illicite » et « Exploitation illégale » – constitue l'un des préalables pour déterminer comment agir ou réagir face aux multiples initiatives (Loi Dodd-Frank et autres) venant de l'extérieur sur les minerais et les conflits en RDC. Le Congo doit, de toutes les façons, faire attention lorsqu'il adopte ces concepts d'emprunt. Il s'agit notamment du « Conflict minerals », « Blood diamonds », etc. qui sont souvent des « slogans » renfermant des réalités beaucoup plus vastes que ce à quoi ils sont réduits dans leur traduction locale. Ces initiatives peuvent néanmoins représenter pour la RDC des opportunités. D'après le CEEC, tout ce qui est exporté en dehors des comptoirs est illégal », mais il est aussi important de faire la distinction entre le commerce illégal et les minerais de conflit, tout en acceptant que le commerce des minerais de conflit est absolument illégal, mais que tout minerai commercialisé illégalement n'est pas toujours conflictuel.

A la fin, il a été conclu que « les minerais de conflit sont ceux exploités dans les zones affectées par les conflits ou dans les zones où se commettent de graves violations des droits de l'homme ».

Mais comment mettre fin à des guerres à répétition à l'Est de la RDC ? Pour le Professeur José Makidi, un élément important qui contribuerait à mettre fin à la guerre, serait de couper les sources de financement aux groupes rebelles, c.à.d. le trafic illicite des minerais provenant des régions en guerre. Dans ce contexte, la campagne menée aux Etats-Unis et en Europe auprès d'abord des consommateurs pour les amener à boycotter les minerais des conflits, et ensuite aux législateurs de prendre des mesures légales nécessaires pour fermer l'entrée de ces produits sur les marchés européen et américain, devrait

être encouragée et appuyée. L'auteur se pose la question de savoir comment séparer les minerais des conflits des autres quand dans un pays, la production et la commercialisation licites de ces mêmes minerais se poursuivent parallèlement à la production et à la commercialisation illicite dans les zones des conflits ? Au dire des experts, identifier le point de vente ou de sortie des produits en question, n'aide pas nécessairement les experts à déterminer le lieu d'origine réelle.

Concernant les facteurs qui favorisent ces acteurs à continuer avec les pillages des ressources minières de la RDC, il a été observé qu'il y avait des facteurs internes et externes à la RDC. Parmi ces facteurs, la conférence a identifié, l'impunité et la faiblesse de l'Etat Congolais, la circulation intense et incontrôlée des armes et munitions sur le territoire de la RDC, l'absence de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de la République, la course à l'enrichissement personnel des politiciens congolais, compromettent la sécurité de l'Etat congolais. Certains nationaux figurent parmi les facilitateurs ou sont complices de cette situation de conflit. Et enfin, la présence des armés des pays voisins sur le territoire de la RDC est aussi un handicap énorme contre la paix en RDC.

Il a été aussi observé que les négociations qui sont organisées par la « Communauté Internationale » sous l'égide des Nations-Unies sont essentiellement au profit des intérêts des grandes puissances. Un plaidoyer ciblé doit être mené afin de concilier ces intérêts avec ceux de la R.D.C.

La Société civile a été appelée à montrer une forte cohésion dans la recherche des solutions de cette situation de conflit de la RDC.

1.2. Le Rôle de la Société civile nationale et internationale dans la recherche des solutions aux problèmes des minerais de conflit

La conférence a reconnu le rôle important que la Société civile nationale joue non seulement dans la recherche des solutions aux problèmes des minerais des conflits et de la mauvaise gouvernance, mais aussi leur participation à la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC par le contrôle et l'accompagnement du gouvernement dans le processus de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE), dans la certification des minerais, dans le processus Kimberley et dans le processus de la formalisation du secteur artisanal.



François Butedi à gauche et Albert Kabuya à droite

Une autre question abordée, est celle de l'apport des Organisations Non Gouvernementales Internationales dans la résolution des conflits des minerais. Avant de donner sa position sur la question, Monsieur Mvemba Phezo Dizolele a ouvert une parenthèse en stigmatisant l'absence de l'Etat en RDC qui favorise les maux qui rongent les mines du Congo, surtout par la présence des enfants dans les mines, résultant de l'incapacité de l'Etat de pourvoir les services sociaux de base, c'est-à-dire l'éducation primaire, la création de l'emploi, l'accès à la santé ou encore la sécurité et la protection de la population. Cette parenthèse fermée, Monsieur Mvemba a examiné le combat mené sur les minerais de conflit, particulièrement aux Etats-Unis d'Amérique. D'une part, les activistes occidentaux se sont saisis de cette réalité pour mener une campagne de mobilisation et de sensibilisation contre les minerais dits de conflit ou du sang. Dotés d'une capacité et d'un génie de mobilisation impressionnant, quelques organisations internationales et leurs affiliés ont lancé une campagne vigoureuse fondée sur une simple prémisse: les minerais sont la source financière la plus importante pour les milices. Si l'on leur coupait l'accès aux mines, les milices feraient banqueroute et cela amènerait la paix. D'autre part, les académiques, les chercheurs et éditorialistes et les organisations comme SARW prennent une position plus souple et nuancée. Bien que le commerce illégal de ces minerais génère des fonds importants pour les milices, ces fonds ne sont pas nécessairement la source des conflits. Les milices peuvent lever des fonds d'autres sources surtout quand l'on sait que les armes légères qui saturent les zones de conflit ne coûtent pas aussi cher. Il faudra donc prendre une approche multidimensionnelle. Cette approche vise la bonne gouvernance, la restauration de l'autorité de l'Etat, la réforme de fond en comble des forces de l'ordre, l'armée et les institutions de la justice.



Mvemba Phezo Dizolele, analyste politique et chercheur à l'Université Stanford USA, à gauche et le Professeur Kalele à droite

Mvemba a identifié la force des organisations internationales comme étant leur accès facile aux législateurs et autres décideurs politiques aux Etats-Unis et en Angleterre. Il suffit de convaincre deux ou trois députés influents pour faire passer une résolution ou une loi en faveur d'une cause. Quant à leur faiblesse, il a souligné que ces organisations font montre d'une ignorance patente des réalités sociales et politiques du Congo. Leur activisme et campagne prennent une approche simpliste et minimaliste, basée sur les symptômes, et non pas sur les causes qu'elles ne comprennent pas parce qu'elles ont une vue de myope. Par exemple, leur campagne se focalise sur les Kivu mais ne tient pas compte de la complexité de l'exploitation minière ailleurs au Congo. Si c'était vrai que les minerais causaient la guerre, il y aurait certainement plusieurs foyers des conflits brûlants au Katanga, au Kasai, en Ituri, etc. Il a aussi critiqué ces organisations du fait qu'elles ne travaillent pas avec la Société civile congolaise qu'elles ignorent sciemment puisqu'elles seraient forcées de prendre en compte la complexité de la réalité et changer leur message. Elles ignorent les efforts de la Société civile locale par rapport à la révision des contrats miniers, les travaux en cours sur le code minier ou le débat politique actuel sur le dialogue national, la crise de légitimité issue des dernières élections, ou la réforme du secteur de sécurité et de justice.

Les relations entre la société civile nationale et internationale ont été aussi mises en exergue. A cet effet, la demande de la société civile congolaise, est de bien analyser et cibler son support aux initiatives de la société civile internationale qui, n'étant pas toujours forcément neutre, met parfois en œuvre des agendas prenant en compte les intérêts de leurs Etats respectifs. Il est également important que les multiples contacts et initiatives de la société civile soient intégrées et consolidées pour une plus grande efficacité de sa démarche dans une grande cohésion, condition à même d'influencer les opinions et les politiques. La participation des femmes dans cette problématique des « Minerais de conflit » devrait être plus pertinente et non pas seulement se limiter à un rôle de figuration pour remplir l'agenda « genre ».

Il a été demandé à la société civile nationale de :

- Réclamer sa place à la table – avec les organisations internationales.

- Dénoncer les méfaits de leur activisme mal placé, i.e. KONY 2012.
- Redoubler les partenariats avec les organisations occidentales qui manifestent leur intérêt à promouvoir la société civile congolaise.

2. LES ACCORDS DE PAIX ET DE SECURITE DANS LA REGION DES GRANDS LACS ET LEURS IMPACTS SUR LE COMMERCE ILLICITE DES MINERAIS

2.1. Le Nouvel Accord de paix d'Addis-Abeba : son apport, ses chances et difficultés d'application

L'Accord-cadre analysé ici est divisé en trois parties. La première partie (Sections 1-4) présente les raisons d'être de l'Accord : des progrès présumés (§1), des violences persistantes (§2), les conséquences de ces violences pour l'État et la société (§3) et la disponibilité de la RDC, les États de la Région et la communauté internationale à améliorer la situation (§4). La deuxième partie (§5) énumère les engagements pris face aux défis à relever par toutes les parties prenantes : le gouvernement de la RDC, les États de la Région, et la communauté internationale. Enfin, la troisième partie (Sections 6-11) décrit les mécanismes de suivi régional (§7-8) et national (§9-10), ainsi que l'encadrement de la communauté internationale pour le fonctionnement efficace de ces deux mécanismes (§6, 11).

Le nouvel Accord cadre d'Addis-Abeba est considéré par le Professeur Georges Nzongola comme une tutelle internationale sur la RDC, mais aussi , tous les États frontaliers de celle-ci (Angola, Burundi, Centrafrique, Congo-Brazzaville, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie et Zambie) et ce compris l'Afrique du Sud, sont signataires de cet Accord, qui met en place un mécanisme de tutelle internationale 11+4, comprenant ces onze pays ainsi que les Nations Unies, l'Union Africaine, la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC), pour « *s'atteler aux causes profondes du conflit et de mettre un terme aux cycles de violence récurrents* » (§4). Sous la coordination d'un envoyé spécial des Nations Unies, le mécanisme est censé travailler avec le gouvernement congolais pour la mise en œuvre de la réforme du secteur de sécurité, la consolidation de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, la décentralisation, le développement économique, la réforme structurelle des institutions de l'État, et pour « *promouvoir les objectifs de réconciliation nationale, de tolérance, et de démocratisation* » (§5).



Professeur Georges Nzongola, University of North Carolina USA

D'après Georges Nzongola, il existe des causes internes et externes au Congo qui facilitent les puissances étrangères d'imposer des solutions qui, au lieu de résoudre les problèmes du Congo, perpétuent plutôt la mise à tutelle du Congo. Il s'agit de :

- La faiblesse de l'Etat congolais. Une analyse historique des maux qui rongent l'Etat congolais a étayé cette cause ; partant de la crise de la décolonisation jusqu'à la faiblesse croissante de l'Etat depuis 1996, en passant par l'effondrement de l'Etat sous le régime du Maréchal Mobutu;
- Les visées expansionnistes du Rwanda et de l'Ouganda ;
- L'alliance du Rwanda et de l'Ouganda avec les puissances dominantes de la Communauté Internationale.

Tous ces préalables ont conduit à débayer le terrain avant d'aborder la question principale soulevée par les participants dans cette section, à savoir : « quel est l'apport de l'Accord d'Addis-Abeba et ses chances d'application pour la pacification de la Région des Grands Lacs ? ».

Pour beaucoup d'analystes congolais, il s'agit d'un accord mort-né qui, face à la déliquescence de l'État congolais et à l'hypocrisie de la communauté internationale traduite par son refus de s'attaquer d'une façon frontale aux agressions Rwando-ougandaises, connaîtra le même triste sort d'inapplication que les accords précédents. Pour soutenir cette thèse, le professeur Georges Nzongola cite la section 5 de l'Accord d'Addis-Abeba où il est question de « *Renforcer la coopération régionale, y compris à travers l'approfondissement de l'intégration économique avec une attention particulière accordée à la question de l'exploitation des ressources naturelles* », pour montrer la pression des grandes puissances, qui aimeraient que le transfert des ressources naturelles de la RDC ait lieu sous un régime de tutelle au sein duquel la RDC elle-même est partie prenante, plutôt que sous le régime de pillage. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui les grands ténors du libéralisme capitaliste s'approprient le discours panafricaniste de partage des ressources régionales en Afrique. Une analyse de fond, laisse croire à la possibilité que l'Accord-cadre vienne légitimer la continuation du pillage des ressources de la RDC par le Rwanda et l'Ouganda

Une autre question qui a retenu l'attention des participants est de savoir pourquoi le gouvernement de la RDC a signé cet Accord. Car, en le signant, il accepte de prime abord les prémisses ainsi que le dit et le non-dit de l'Accord, qui suscitent les interrogations suivantes :

- Pourquoi est-ce que la Communauté internationale ne montre-t-elle pas autant d'intérêt pour la réconciliation nationale, la tolérance, et la démocratisation pour les autres pays de la région, particulièrement le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, où les opposants politiques aux régimes en place sont soit en prison soit en exil ?
- Pour quelle raison cette communauté internationale s'acharne-t-elle en créant ce nouveau mécanisme de tutelle pour le Congo, quand elle a déjà échoué avec un mécanisme antérieur connu sous le nom du Comité international pour l'accompagnement de la transition (CIAT) entre 2003 et 2006 ?

Dans sa conclusion, le Professeur Nzongola note qu'après cinquante-deux ans d'indépendance, l'Accord-cadre d'Addis-Abeba est une violation flagrante de la souveraineté nationale et internationale du Congo et une atteinte à la dignité du peuple congolais. Il poursuit pour relever que ce dont le Congo a besoin, c'est la restructuration de l'Etat, une tâche qui revient aux filles et fils du pays, et non à la Communauté internationale, quelles que soient ses bonnes intentions. L'objectif majeur de cette restructuration est de restaurer la capacité de l'Etat congolais à remplir les trois fonctions les plus élémentaires mais fondamentales, d'un Etat moderne. Ces fonctions sont : (1) assurer la sécurité du territoire national, des habitants et de leurs biens, ou en bref, *la fonction de maintien de l'ordre et de la sécurité* ; (2) fournir des services économiques, sociaux et culturels à la population dans son ensemble, ou *la fonction de prestation de services publics* ; et (3) mobiliser les ressources nécessaires pour remplir toutes les fonctions de l'Etat, ou *la fonction de perception des recettes*. Pour réussir, la restructuration implique une transformation radicale de l'Etat hérité de la colonisation, qui existe pour satisfaire les intérêts de la nouvelle oligarchie congolaise et ses alliés étrangers, à un Etat dont la politique générale s'aligne sur les besoins et les intérêts des masses populaires. Ce qui nécessite l'émergence d'un nouveau leadership politique, à la fois patriotique et responsable, en plus d'être capable de s'identifier pleinement avec les aspirations profondes du commun des congolais.

2.2. La Résolution 2098 du Conseil de Sécurité et ses chances de réussite

L'analyse de la nouvelle Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2098 a été faite par le Professeur Jean Berchmans Labana. Il a donné l'histoire des Résolutions onusiennes prises en faveur de la RDC, dans le cadre du maintien de la paix. Il a observé que la Résolution 2098 du 28 mars 2013 était une approche nouvelle et globale en vue de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité à l'Est de la RDC. La Brigade créée par la Résolution a un mandat offensif et a pour missions de:

- neutraliser les groupes armés et contribuer à réduire la menace desdits groupes pour renforcer l'autorité de l'Etat et la sécurité des civils dans l'Est de la RDC et préparer le terrain pour les activités de stabilisation ;
- assurer, dans les zones d'opérations, une protection efficace des civils menacés de manière imminente de violences physiques ;
- faire respecter les engagements de l'Accord d'Addis-Abeba.

Pour la réussite de cette initiative, des obligations ont été faites à la RDC et à d'autres parties prenantes. Pour la RDC, il s'agit notamment du renforcement du processus de la réforme des services de sécurité et de la justice ainsi que favoriser la réconciliation, la démocratisation et la tenue des élections provinciales et locales, et enfin créer une structure nationale de contrôle des activités minières.



Professeur Jean Berchmans Labana, Recteur de l'Université de Kinshasa

A la lumière de cette analyse, le Professeur Labana dégage les points positifs suivants :

- La Résolution 2098 est contraignante à toutes les parties et marque la volonté de la Communauté Internationale de régler définitivement les conflits et instaurer la paix et la sécurité à l'Est de la RDC.
- La brigade d'intervention est une innovation dans le jargon en matière des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Elle constitue la seule force offensive établie pour neutraliser les groupes armés actifs au Kivu.
- La République Démocratique du Congo doit donner un signal fort à la Communauté Internationale dans le cadre de l'application de ses engagements contenus dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et dans l'Annexe B de la Résolution 2098.

Pour aboutir à des résultats escomptés, le Professeur Labana formule des suggestions ci-après :

- une réelle volonté politique d'exécuter les engagements au niveau interne et externe ;
- la création d'une force de réaction rapide ;
- l'élaboration d'un plan complet de démobilisation ainsi que le désarmement, démobilisation, réintégration et réintégration au rapatriement (DDRRR) ;
- la mise au point d'une feuille de route pour le secteur de sécurité et de la justice ;
- la tenue réelle du dialogue inter-congolais pour faciliter la cohésion nationale.

En définitive, il apparait donc que les chances de réussite de la Résolution 2098 tiennent à :

1. la contribution effective de la Communauté internationale au déploiement et à l'opérationnalisation de la Brigade d'intervention au sein de la MONUSCO,
2. le respect des engagements de bonne foi par les autres Etats de la Région, l'engagement effectif de la RDC dans cette nouvelle initiative qui, comme les précédentes, ne pourra restaurer la paix et préserver l'intégrité territoriale qu'à condition de sa propre détermination et appropriation.

Un grand nombre des participants a émis des doutes sur l'efficacité de cette Brigade. Les uns pensent que cette initiative risque de détourner l'attention sur le vrai problème du Congo qui est celle de la gouvernance. Ce groupe pense qu'il faudrait plutôt pousser le gouvernement de Kinshasa à la bonne gouvernance qui intègre la réforme de l'armée. Un autre groupe a pensé qu'il était important de résoudre une fois pour toute la source de l'instabilité à l'Est du pays qui est celle de la présence des rebelles soutenue par les pays voisins. Ce groupe met sa confiance dans la force d'intervention parce qu'elle est vue comme étant une initiative africaine alors que l'Accord d'Addis-Abeba est une initiative internationale qui doit être prise avec beaucoup de prudence.

2.3. Les Différents processus de traçabilité et la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles

Monsieur Paul Mabolia Yenga, Coordonnateur du Projet PROMINES du Ministère des Mines, a fourni aux participants toutes les précisions sur le processus de traçabilité tant au niveau national, régional qu'à celui international. Il a expliqué la batterie d'instruments visant à améliorer la traçabilité et à rendre « propres » les minerais à l'exportation, les échéances de mise en œuvre ainsi que les réalisations déjà effectives. Il a défini la traçabilité comme étant « l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'un produit ou d'une activité (ou d'un groupe de produits ou d'activités semblables) au moyen d'informations enregistrées » (ISO 8402). Elle apporte des solutions en matière d'identification, de localisation, d'authentification et de sécurisation.



Chantal Malamba, membre de Caucus des femmes, Modératrice à gauche et Paul Mabolia, Coordonnateur PROMINES, à droite

Il a relevé que la traçabilité dans le contexte des minerais de conflits a pour objectifs de :

- Combattre l'exploitation illégale et illicite des ressources naturelles, c.à.d. mettre fin au financement des groupes armés et éliminer les conflits liés à l'exploitation minière.
- Permettre à l'Etat congolais de contrôler les flux financiers et la taxation, le taux de production et d'exportation minière et la chaîne d'approvisionnement des minerais.

Monsieur Paul Mabolia a épinglé les différentes initiatives nationales, régionales et internationales sur la traçabilité avant d'énumérer les six outils de la CIRGL. Dans sa conclusion, l'orateur considère que les objectifs de traçabilité consistent à la cessation de financement des groupes armés, à la maîtrise du volume de production (Statistiques), à la formalisation de l'exploitation artisanale, à disposer des minerais qui répondent aux normes internationales et à une prise de conscience par toutes les parties sur la nécessité d'un changement dans les pratiques commerciales des minerais.

Deux approches ont été proposées : la première vise à rétablir un contrôle légitime des sites d'exploitation, la deuxième vise à réguler le commerce pour empêcher les minerais du conflit d'accéder au marché international. Ces deux grandes approches se renforcent mutuellement mais leurs limites actuelles démontrent qu'elles doivent être accompagnées d'une profonde réforme de gouvernance tant en RDC que dans les pays de transit.

3. LES OPTIONS DE PAIX ET LA PROMOTION DU COMMERCE LICITE DES MINERAIS

3.1. Propositions d'option de paix pour la RDC et la promotion du commerce licite des minerais

Le Professeur Philippe Biyoya a partagé avec les participants son regard sur les options de paix pour la RDC et la promotion du commerce licite des minerais, options vues sous un angle des relations régionales et internationales. Pour lui, la solution à la paix en RDC doit nécessairement passer par les négociations pour la mise en application de l'Accord cadre du 24 février 2013.



Professeur Philippe Biyoya, analyste politique

Il a exhorté la Société civile de la RDC à préparer des dossiers dans l'éventualité de négociations qui sont quasi inévitables pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre et pour lesquelles il n'est pas question de se présenter « les mains vides » ni en ordre dispersé sous peine de concéder l'avantage aux autres parties.

Il a énoncé les conditions nécessaires pour une harmonie dans les regroupements régionaux (CEPGL, CIRGL) qui passent d'abord par une amélioration des rapports entre les dirigeants des pays membres. Il s'agit, selon lui, de faire taire les permanentes suspicions qui empoisonnent ces relations et ne laissent aucune chance à la réussite des accords de paix.

Des exemples des conflits dans d'autres continents, même de la deuxième guerre mondiale ont été évoqués pour justifier cette position. Il a relevé que l'Accord cadre d'Addis-Abeba énumère un nombre d'engagements régionaux, notamment celui de renforcer la coopération régionale, à travers l'approfondissement de l'intégration économique avec une attention particulière accordée à la question d'exploitation des ressources naturelles. Parmi les engagements de la communauté internationale, on peut citer l'engagement renouvelé des partenaires bilatéraux à demeurer mobilisés dans leur soutien à la RDC et à la région, avec les moyens appropriés pour assurer la durabilité de ces actions sur le long terme et appuyer la mise en œuvre des protocoles et des projets prioritaires du pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la Région des Grands Lacs, ainsi qu'un engagement renouvelé à travailler à la revitalisation de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs(CEPGL).

La question de la promotion du commerce licite serait subordonnée à celle préalable des régimes de production des biens. Pour Biyoya, il faudra sortir de l'économie de la guerre et construire une paix qui libère les zones contenant les ressources sous le contrôle des groupes armés, des rebellions ou des mercenaires au service des ambitions des pays voisins. L'option d'un commerce licite pour la paix figurait dans l'agenda de la CIRGL qui institutionnalisait une zone de paix et une zone de prospérité communes, sans que cela n'influence l'inclinaison des Etats au pillage des ressources naturelles de la RDC, à la criminalisation de son économie ni à la guerre économique. La relance de la CEPGL avec enfin

la clause salutaire rédemptrice de la libre circulation des biens et des personnes ne l'aurait été qu'à ce prix.

Il considère alors que la paix par le commerce licite passe par la construction avant tout de la paix institutionnelle à l'interne des Etats tout comme à l'externe. Le rôle des communautés régionales devra être clarifié parce que leur bon fonctionnement dépend de la normalisation de la vie politique à l'interne et du rétablissement de la confiance dans des rapports bilatéraux des Etats de la région. Le Professeur Biyoya a conclu son intervention par une interrogation : « Comment allons-nous sortir de cette situation tant qu'il y a des congolais qui préfèrent être les esclaves des autres, et d'autres qui veulent absolument être des héros sans conquêtes ? ».

3.2 La gestion des Conflits et des Accords de paix : défis et opportunités

Une évaluation des défis et des opportunités de la gestion des conflits et des Accords de paix a été faite par Evariste Boshab, Professeur d'Université et Secrétaire Général du PPRD. Ce dernier a mis un accent particulier sur les causes de la crise actuelle ainsi que sur les opportunités qu'offre le nouvel Accord-cadre d'Addis-Abeba.

Parmi les causes de ces conflits, il a épinglé, sur le plan interne :

- La faiblesse de l'Etat (administration et armée). La déliquescence de l'Etat, dont les origines remontent à la deuxième République et dont la manifestation a érodé durablement les deux piliers de l'Etat à savoir : l'Administration publique et l'Armée ;
- La non, partielle ou mauvaise application des multiples Accords signés au nom de la paix ;
- La cristallisation des conflits ethniques dans l'Est du pays sur fond des malaises socio-économiques et une manipulation politicienne iconoclastes des ressorts tribaux sous le couvert identitaire de la nationalité;
- La redistribution inégale ou inéquitable des richesses du pays et la rémanence des problèmes sociaux de base ;
- La suspicion entre composantes (accord global et inclusif, constitution d'une armée républicaine) ;
- La sous-représentation dans les institutions des anciennes composantes ;
- La recherche d'accès aux ressources naturelles de la RDC ;
- Les visées d'annexion des riches terres et l'occupation des vastes espaces de la RDC.

Et, sur le plan externe, le fait que la communauté internationale se soit souvent réservée de citer les agresseurs du Congo et que les ressources naturelles soient devenues le nerf de la guerre.



Professeur Evariste Boshab, Député National et Secrétaire Général du PPRD

Le Professeur Boshab a noté que la RDC traverse, depuis la moitié des années 1990, une spirale des conflits armés ponctués des moments de paix qui suscitent des espoirs plus ou moins durables de sortie de l'ornière. Mais à chaque fois, ces espoirs de paix acquis sont renversés par des soubresauts de reprise des conflagrations. La résurgence de ces conflits laisse transparaître la faiblesse des formules empruntées, de bonne ou de mauvaise foi, pour éradiquer les causes profondes de la guerre. Chaque fois que l'on crut à la solution durable au bout d'un accord de paix et de ses mécanismes consensuels de gestion, les départs renouvelés des feux sur le terrain de la guerre ont chaque fois emporté la conviction de la survivance des causalités qui continuent d'alimenter les braisiers du conflit. Ce qui implique une triple conséquence : **soit, l'on ne parvient pas à déceler les véritables causes de la guerre, soit l'on négocie mal, soit enfin chaque partie cache ses véritables intentions avec l'espoir de rouler l'autre.**

S'il est généralement admis que la guerre marque l'échec d'un dialogue, ces mouvements ont souvent foisonné, sans préavis ni sommation. L'application des solutions militaires, en vue de l'éradication de ces conflits à la fois internes et internationalisés, n'a jamais été victorieuse. Il s'en est fallu, à chaque fois, signer des accords de paix, soit, au bout de négociations diplomatiques, avec les parrains extérieurs de ces trouble-fêtes, soit, au bout des dialogues nationaux, avec les acteurs politiques civils ou militaires. Ainsi, prise dans la tourmente des épisodes de paix et de guerre, la RDC est allée d'accord de paix en accord de paix, tantôt avec l'accompagnement de la Communauté internationale, tantôt sous l'encadrement de cette dernière. Plus d'une douzaine d'accords ont été énumérés par l'orateur, chacun avec ses circonstances.

Le Professeur Boshab a toutefois épinglé quelques causes profondes ou les racines des conflits en RDC, sous forme d'un questionnement auquel il a tenté de donner une réponse à la fois sur le plan endogène et exogène.



De gauche à droite, Philippe Biyoya, Evariste Boshab, Chantal Malamba et Paul Mabolia

« Quelle conclusion faut-il tirer, face à un cycle de violence qui retarde la marche du pays vers le développement, malgré moult accords de paix qui ne rétablissent ni la paix ni ne constituent un frein sérieux, pour décourager d'autres aventuriers à s'engager sur le chemin de la trahison du peuple au profit des intérêts personnels ? ».

Répondant lui-même à sa question, l'orateur a estimé que le bref survol auquel il venait de procéder a décelé des causes aussi bien endogènes qu'exogènes, qu'il était important d'apporter des solutions idoines à ces causes, pour que le retour à la paix devienne possible. Parmi les solutions internes, il faut d'abord une armée nationale, républicaine, équipée, motivée et disciplinée, dissuasive, capable de défendre, en toute circonstance l'intégrité du territoire national. Tant que tous les pécheurs en eau trouble auront la conviction selon laquelle les rapines peuvent pénétrer sur le territoire congolais, sans rencontrer une quelconque résistance, le danger d'être agressé, sera permanent. D'autre part, le prétexte de la nationalité à l'Est du pays où la frilosité congolaise contraste avec le mouvement général de la région, doit être levé pour ne pas prendre inutilement la population en otage.

Enfin, s'agissant des causes exogènes, certes le sol et le sous-sol congolais attirent, raison pour laquelle d'ailleurs, à la Conférence de Berlin, il avait été décidé que le bassin du Congo soit ouvert au commerce international et accueille tous les courants. Et donc, il appartient au Congo de faire de sa situation géostratégique, qui constitue une faiblesse, un atout sur le plan international par une redistribution qui module et modère afin que partout, il y ait des alliés portant très loin la voix du pays, pour mettre fin au cycle de violence. D'autre part, au lieu de négocier avec les rebelles et mutins qui ne sont que de simples sous-traitants, autant se faire véritablement violence pour une discussion sincère avec les commanditaires aussi bien connus que ceux tapis dans l'ombre. Au lieu de prendre en grippe les multinationales qui financent les rébellions, il convient de créer les conditions de négocier avec elles pour que ce qu'elles prennent en contrebande leur soit donné au grand jour, en signant les accords qui profitent aussi bien à l'Etat qu'aux investisseurs. Pour ce faire, la RDC doit imaginer des nouvelles pratiques diplomatiques, économiquement agressives, politiquement percutantes et socialement innovantes, a conclu le Professeur Boshab.

3.3 Le rôle des acteurs dans la persistance et dans la résolution des conflits des minerais

Les organisateurs ont reçu la contribution de Monsieur Vital Kamerhe, Président de l'UNC.

Pour Kamerhe, dont l'exposé a été lu à l'attention des participants, la crise qui frappe durement et dramatiquement la RDC et qui est née à la base de l'exploitation illégale de ses ressources naturelles, est la résultante des conséquences sur le territoire congolais de la gestion calamiteuse de la présence massive des réfugiés rwandais et des FDLR sur le sol congolais, aussi bien par la Communauté internationale que par les gouvernements congolais successifs. C'est aussi la résultante du manque de dialogue sincère entre d'une part, le gouvernement congolais, la Société civile et l'opposition politique et d'autre part, entre le gouvernement congolais et les différents groupes armés nationaux.

Cette crise est exaspérée d'abord en RDC par l'absence d'un leadership responsable et visionnaire au sommet de l'Etat, l'absence d'une armée républicaine, le non-respect des accords souscrits par le pouvoir, la mauvaise gestion, la corruption généralisée, l'impunité, etc.

Et ensuite, la crise dans la sous-région de Grands Lacs est caractérisée par le manque de dialogue entre le Gouvernement congolais et ses voisins dans la vision de coopération régionale gagnant-gagnant au travers notamment de l'instauration d'une zone de libre échange et de l'intégration économique.

Pour ce qui est du rôle des acteurs, Kamerhe note qu'il y a des responsabilités partagées par la communauté internationale, le Rwanda, l'Ouganda, la République Démocratique du Congo et, dans une certaine mesure, le Burundi. Il y a des rôles qui ont été joués, des mauvais accords conclus vraisemblablement dans l'absence de la sincérité et non basés sur un vrai diagnostic de la situation.

Le Président de l'UNC attribue à chaque acteur son rôle. Pour le Rwanda et l'Ouganda, Kamerhe relève que malgré les limites avérées des stratégies du Rwanda et de l'Ouganda, ceux-ci continuent à croire qu'ils peuvent résoudre les questions de sécurité de leurs pays respectifs, face au déficit actuel du leadership au Congo, la désorganisation de l'armée et la déliquescence de l'Etat congolais, uniquement ou en appuyant des rebellions congolaises et cela, avec comme agenda caché l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC. Malgré la présence de l'Ouganda sur le territoire congolais et l'appui apporté au MLC, au RCD-National, à l'UPC, aujourd'hui au M23 et aux autres groupes armés, force est de constater que Joseph Koni et les rebelles de LRA et NALU continuent à constituer une menace pour la sécurité de ce pays voisin et un drame pour les populations congolaises. Il en est de même en ce qui concerne les différentes rébellions soutenues par le Rwanda et la collaboration entre les armées rwandaise et congolaise pour l'éradication des FDLR qui constituent les causes de désolation à l'Est du Congo, tout en demeurant une menace sécuritaire pour le Rwanda.

Pour le gouvernement congolais, contrairement à une certaine opinion qui considère que tous nos malheurs viennent de la communauté internationale et de nos voisins, paraphrasant Jean Paul Sartre, « l'enfer c'est les autres » et qu'au niveau de nos gouvernements successifs, nous n'ayons joué aucun rôle, Kamerhe pense que les premiers responsables de la crise congolaise c'est bien les congolais eux-mêmes. Le plus grand problème du gouvernement congolais, c'est avant tout l'absence du leadership responsable, de volonté politique et de vision des dirigeants successifs, tout aggravé par la déliquescence de l'Etat et de la mauvaise gouvernance, l'absence d'une armée républicaine et l'affairisme des généraux.

4. PANELS DES DISCUSSIONS

4.1. Comment restaurer la stabilité et protéger les ressources naturelles

Sous la modération du Professeur Robert Lelo, Mme Georgette Biebie du Caucus des Femmes de la RDC, M. Baudouin Hamuli, Coordonnateur National de la CIRL, les Professeurs Philippe Biyoya et

Georges Nzongola ont alimenté la réflexion autour du thème « Comment restaurer la stabilité et protéger les ressources naturelles ».



De gauche à droite, Philippe Biyoya, Georgette Biebie, Rigobert Lelo, Baudouin Hamuli et Georges Nzongola

Tous les panelistes ont fustigé la faiblesse et la désorganisation de l'Etat, la déficience dans la distribution des services sociaux, la sous-administration du pays, le recouvrement faible des recettes publiques, l'absence totale d'une politique économique, un pouvoir judiciaire corrompu et non indépendant en RDC est l'une des causes de l'impunité, le fait que la guerre devient une source de production des richesses, l'absence d'une politique claire du développement, la persistance des groupes armés (internes et étrangers). Les rapports conflictuels entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda (causes profondes, agendas cachés), le caractère économique des conflits ont été une grande préoccupation des panelistes. Ils ont par ailleurs soulevé la nécessité de la réforme de l'armée, la réforme de la culture de l'Etat, l'encadrement du secteur minier pour le développement, plus précisément l'Or en détruisant les réseaux maffieux et en mettant un mécanisme pour retenir l'or en RDC, notamment en implantant une raffinerie ou une bourse au Congo.

Les discussions ont aussi touché l'agenda caché de la balkanisation de la RDC. Il est sorti des interventions des panelistes qu'il y a nécessité de bâtir une « opinion » nationale. Il faut crier fort « non à la balkanisation de la R.D.C. » et amener la population à s'intéresser à cette question. Il faut donc créer des groupes de lobbyings (national, régional et international) et renverser la tendance en faveur de la RDC. Il y a une faible cohésion nationale avec une faible implication directe de la population dans les questions d'intérêt national.

Les panélistes ont aussi constaté que les structures politiques (partis politiques et autres cabinets) ne travaillent pas dans la prospective. La société civile reste à l'heure actuelle le catalyseur d'une prise de conscience et d'une réaction de la Communauté nationale. Elle ne doit pas se limiter à la dénonciation mais elle doit proposer également toutes les idées à même d'apporter des solutions parce que la paix et la puissance régionales passent par la prise en main par la RDC de son destin.

On peut tirer trois observations principales de ce panel :

1. La recherche de la paix doit aller parallèlement avec le développement économique. Les gouvernements de la sous-région doivent élaborer des politiques de développement qui sont dans la logique d'éradiquer la pauvreté dans la sous-région, et restaurer la confiance entre Etats de la région. C'est le Congo qui peut sauver la sous-région (le développement du Congo implique le développement de la sous-région).
2. Une des actions pour résoudre le problème des « Conflits des minerais » ou des « minerais de conflit » est de s'attaquer à la présence des milices qui ne sont rien d'autres que des « groupes de bandits » avec lesquels il n'est pas responsable de négocier. Le constat fait est que lorsque le gouvernement négocie avec les groupes armés, dont les troupes sont intégrés dans l'armée nationale, le problème persiste et le mal n'est pas éradiqué car ces mêmes hommes de troupes reviennent à leur éternel recommencement des troubles ou actes illégaux surtout lorsque leurs intérêts cachés n'ont pas été résolus. Il faut donc une armée forte, capable de neutraliser les bandits armés et non pas permettre leur intégration dans l'armée officielle. Donc, une armée réformée, forte et dissuasive constitue l'une des clés à la solution du problème des « Conflits de minerais ».
3. La nécessité de procéder à la réforme de l'armée et de tout le secteur de sécurité est une recommandation récurrente mais jamais mise en œuvre dans la plupart des rendez-vous des acteurs politiques congolais, en partant de la Conférence Nationale Souveraine, en passant par le Dialogue Inter Congolais de Sun-City jusqu'aux multiples accords conclus pour résoudre le problème du conflit de l'Est de la RDC. La RDC a malheureusement une armée hétéroclite de soldats réguliers et de mutins qui s'est constituée à force mélange des forces belligérantes, de « Brassage » et de « Mixage », en attendant le prochain déversement des éléments du M23.

4.2. Le Rôle des Acteurs dans la persistance et dans la résolution des conflits

Sous la modération de Me Pascal Kambale, Mme Faïda Mwangilwa, M. Mvembe Dizolele et les Professeurs Robert Lelo et Kalele ont alimenté la réflexion autour du thème « le Rôle des acteurs dans la persistance et dans la résolution des conflits des minerais ».



Madame Faïda Mwangilwa, Ministre honoraire de Genre et Famille

La première intervenante, Madame Faïda Mwangilwa, a noté la persistance de la présence des femmes et enfants dans les mines due à l'extrême pauvreté de cette couche sociale dans les zones d'exploitations artisanales. Elle a suggéré qu'il y ait plus de volonté politique dans la lutte contre la pauvreté, l'intégration du genre dans les questions des ressources minières, et que les femmes sur terrain réclament la responsabilité dans différents domaines de la vie nationale.

Elle a appelé les congolais de saisir l'opportunité qu'offre l'Accord d'Addis-Abeba pour obtenir une paix durable.

Pour le deuxième paneliste, le Professeur Rigobert Lelo, estime qu'il est important de globaliser la compréhension, prendre en compte les minerais des conflits sur la production, le transport et la commercialisation des minerais, bannir l'impunité et s'engager résolument dans une culture du respect des textes, des engagements et de la parole donnée.

Le Professeur Kalele quant à lui, a également confirmé que le conflit à l'Est du Congo est une guerre économique, en complicité avec des congolais. Une guerre pour la recherche de l'argent, en comparaison avec la période de l'Etat Indépendant du Congo où le Roi Léopold II s'était enrichi avec le caoutchouc en tuant beaucoup de congolais. Le Professeur Kalele a en outre relevé que la colonisation investissait au Congo et en Belgique, mais aujourd'hui tout est pillé en faveur des individus. Il a donc conclu ses propos en interpellant deux acteurs, l'Etat et la Société civile. Il faut donc lutter contre l'impunité au Congo pour sortir de ce marasme et

dichotomie.



Professeur Kalele, Ministre honoraire des Mines

Le dernier paneliste, le Professeur Mvemba Dizolele, a recommandé la restauration de l'Etat de droit et la redynamisation de la Société civile, seule issue possible pour la paix en RDC.

Tous les panelistes se sont accordés sur la nécessité du respect des textes comme l'une des solutions à cette question des conflits et des Accords qui sont mal appliqués et ont estimé qu'il était impérieux d'identifier des actions à mener et voir comment renforcer la cohésion de la Société civile ; d'intégrer la dimension genre dans les questions de ressources naturelles, de mettre plus de cohérence dans le discours et d'apporter l'information au plus grand nombre.



De gauche à droite, Deprose Muchena, Directeur Exécutif adjoint/OSISA, Dr. Claude Kabemba, Directeur Régional SARW et Dr. Dumisani Moyo, Programme Manager Média OSISA

Trois observations importantes peuvent être tirées de ces réflexions :

1. La conférence a accepté que « le Pacte sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement des pays des Grands Lacs » signé à Nairobi, constitue le cadre général (accord) pour la recherche de la paix à l'Est de la R.D.C. Cet accord est une émanation de la CIRGL, et que tout autre accord signé par le Gouvernement vient seulement appuyer ou renforcer l'accord de Nairobi.
2. Il y a eu consensus que la Résolution des Nations-Unies 2098 est une initiative africaine tandis que l'Accord d'Addis-Abeba est une initiative imposée par les puissances mondiales sous la coupe des Nations-Unies.
3. La conférence a privilégié la CIRGL comme cadre idéal de concertation entre pays de la Région des Grands Lacs puisque renfermant en son sein tous les acteurs étatiques de la région (inclusif) liés au commerce illicite des minerais et à la persistance de l'insécurité à l'Est de la R.D.C.

CONCLUSION

Les participants ont donc analysé lors de cette Conférence la question des minerais de conflit, leur rôle déstabilisateur dans la Région des Grands Lacs ainsi que les effets des différents Accords signés et Résolutions adoptés afin de mettre fin aux conflits de la Région des Grands Lacs.

Les travaux de la « **Conférence consultative sur les Accords de paix et les minerais de conflit en République Démocratique du Congo** » organisées par l'Observatoire des Ressources Naturelles de l'Afrique Australe ont été très fructueux et ont abouti à une série de recommandations dont les organisateurs ont promis de faciliter la mise en œuvre.

SARW s'est engagé à mettre en place une équipe qui s'attèlera à « vendre » les résultats des travaux de cette conférence, résultats qu'il met à la disposition de tous les participants comme outil de plaidoyer au niveau national, régional et continental pour la stabilisation de la RDC et de la Région des Grands Lacs.

Les rapporteurs de cette conférence étaient Patrick Mavinga et Chuma Yafali. Le rapport a été édité par le Dr. Claude Kabemba et Georges Bokonde Mukuli.

Le droit de reproduction reste avec SARW et OSISA. Le rapport peut être reproduit en partie ou dans son intégralité pourvue qu' une correcte accréditation soit observée.

Annexe : Liste des participants